



ABONNEMENT AU MUR D'ESCALADE DE SEPTEMBRE 2026 A SEPTEMBRE 2027

À remettre à l'accueil de la Mairie ou envoyer par mail : mairie.laruns.fr

Merci de remplir en lettres majuscules et cocher les cases vous concernant. Conformément à la Loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

☐ pour **GRIMPEUR ADULTE DÉBUTANT** (Tout grimpeur débutant doit être accompagné par un majeur maîtrisant l'encordement et l'assurage)

☐ pour **GRIMPEUR ADULTE AUTONOME**;

D'autre part, pour tout élève/participant à des cours ou une activité d'escalade encadrée, qui doit obligatoirement être également abonné au mur d'escalade :

☐ **Cours CAF** (sept 2026 - sept 2027)

☐ **Activité encadrée**

NOM :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse pour la facturation :

(NOM Parent si inscription Enfant).....

.....

CP : VILLE :

Téléphone :

Adresse mail @ :

Unique pièce à fournir :

☐ 1 Photo (simple, 1 photocopie suffit) pour une carte personnelle d'abonnement et d'identification :

Cette carte sera à porter de façon visible, en la suspendant au baudrier pour tout contrôle.

☐ Je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté n°14/POL/2013, du règlement d'utilisation du mur d'escalade et du complexe sportif et m'engage à les respecter

☐ Je m'engage à respecter toutes les règles de pratique et de sécurité liées à la pratique de l'escalade, notamment celles affichées dans la salle. L'accès au mur est subordonné à la maîtrise des techniques de base de sécurité et tout utilisateur doit avoir les capacités techniques et physiques nécessaires. Des cours d'initiation sont prévus à cet effet.

Paiement :

Vous recevrez ultérieurement un titre de :

- 60 € par abonnement Adulte annuel (30 € par abonnement Enfant (moins de 18 ans) annuel) émis par le Centre de Gestion Comptable (Trésorerie) d'Oloron. Le paiement se fera auprès d'eux, suivant une des modalités de paiement précisées sur le titre. **(La Mairie ne reçoit aucun paiement).**

N° du badge d'accès : (sept 2025/sept 2026) : N°

(1 par famille comportant un adulte abonné).

Tous les badges vont être désactivés :

- Votre badge doit être remis à la Mairie de Laruns avant fin septembre, en cas de non renouvellement d'abonnement.
- Dès toute inscription ou renouvellement de votre abonnement au mur, il sera aussitôt réactivé.

En cas d'accident, prévenir M/Mme.....(Tél :)

Fait à Laruns le :

Signature :